

CAMPING SAUVAGE EN ARRIÈRE-PAYS

Photo: R Gruys

Exemple d'aire de camping sauvage

MILIEU SAUVAGE

Description détaillée

Le parc national Jasper renferme de grandes étendues sauvages et reculées qui ne reçoivent que de rares visiteurs. Ces vastes parcelles de terrain offrent aux excursionnistes chevronnés une possibilité exceptionnelle de plonger dans un environnement de montagne inviolé. Dans certains de ces secteurs, par exemple au col Maligne ou aux environs du lac Miette, les grands randonneurs trouvent des vestiges de parcours et de campements historiques, mais, en général, il n'y a aucune trace d'activité humaine. Les campeurs doivent être entièrement autosuffisants et appliquer les principes du camping écologique, même dans de vieux campements abandonnés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur des secteurs précis ou pour vous procurer un permis d'accès à l'arrière-pays, communiquez avec le Bureau des sentiers du parc national Jasper.

Renseignements et réservations

Composez le 1 780-852-6177 et faites le 2 pour accéder au Bureau des sentiers.

Taille des groupes

Il ne doit pas y avoir plus de six personnes par groupe dans les aires de camping sauvage. Dans le cas des cavaliers, la taille maximale des groupes est de trois personnes et de six chevaux. Les groupes de cavaliers ne sont pas autorisés à pratiquer le camping sauvage dans le secteur de la rivière Fiddle ou dans le secteur Chaba.

Durée du séjour

Les campeurs ne peuvent passer plus de deux nuits dans une même aire de camping sauvage.

Pêche

La pêche est autorisée dans de nombreux lacs de l'arrière-pays, mais vous devez obligatoirement détenir un permis de pêche de parc national. Le permis de pêche provincial n'est pas valide dans les parcs nationaux. Les permis de pêche de parc national sont en vente aux comptoirs de renseignements de Parcs Canada et dans les boutiques d'accessoires de pêche de Jasper. Profitez-en pour obtenir un exemplaire du *Sommaire du règlement sur la pêche* avec votre permis. Consultez le site pc.gc.ca/peche-jasper pour en savoir davantage.



Les feux sont interdits.



Les vélos sont interdits.

Permis

Le permis de camping dans l'arrière-pays est obligatoire pour toutes les randonnées avec coucher, y compris pour le camping sauvage. Vous pouvez obtenir un permis de camping sauvage au Bureau des sentiers du parc national Jasper en composant le 1 780-852-6177.

Les employés en uniforme de Parcs Canada que vous rencontrez dans l'arrière-pays pourraient demander à voir votre permis d'accès à l'arrière-pays.

Guides de poche

Dans leur ouvrage intitulé *The Canadian Rockies Trail Guide*, Brian Patton et Bart Robinson décrivent certains parcours historiques non entretenus du parc.



SÉCURITÉ

Vous êtes responsable de votre propre sécurité. Préparez-vous à affronter des conditions météorologiques extrêmes et du terrain montagneux. Il n'y a aucune couverture de téléphonie cellulaire dans la plupart des secteurs.

BULLETIN SUR L'ÉTAT DES SENTIERS

Pour obtenir des renseignements à jour, consultez le bulletin avant de partir : www.parcscanada.gc.ca/sentiers-jasper

RENSEIGNEMENTS SUR LES SENTIERS

780-852-6177
pc.gc.ca/arriere-pays-jasper

RÉSERVATIONS

1 877-737-3783
pc.gc.ca/reservations-arriere-pays-jasper

URGENCES

Composez le
780-852-3100
ou le 877-852-3100

CARTES (en anglais seulement)

Cartes Gemtrek
Jasper and Maligne Lake
Columbia Icefields

Cartes National Geographic
Jasper North
Jasper South

Pour en savoir davantage sur les pratiques écologiques dans l'arrière-pays, consultez le site

sanstrace.ca
1 877-238-9343



FAITES-NOUS PART DE VOTRE EXPÉRIENCE!

 facebook.com/Jasperpn

 twitter.com/Jasperpn

#pnJasper



Scott Flats

Photo: R. Gruys

CAMPING ÉCOLOGIQUE

Photo: P. Grays

Crête Bedson



CAMPEMENTS

Les pratiques de camping sans impact sont obligatoires.

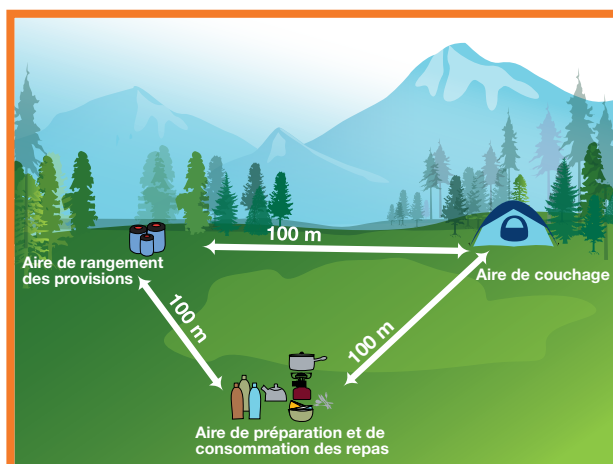
- Les campements doivent être installés à au moins une journée de marche de tout sentier ou couloir routier (environ 5 km sur du terrain ne nécessitant aucune compétence en escalade de haut niveau).
- Les campements doivent être situés à au moins 50 m de tout plan d'eau. Choisissez soigneusement l'endroit où vous monterez votre tente afin de limiter les dommages à la végétation. Installez-vous dans un endroit où vous aurez une bonne visibilité pour éviter que des animaux ne puissent s'approcher sans être vus. Évitez de monter votre tente, de faire la cuisine ou de manger près d'un cours d'eau, de broussailles épaisses, de sentiers tracés par des animaux ou de buissons de baies.
- Faites la cuisine, mangez et rangez vos provisions à au moins 50 m de votre tente, dans la direction du vent. Laissez aussi une distance d'au moins 50 m entre l'endroit où vous rangez vos provisions et l'endroit où vous mangez.



RANGEMENT DES PROVISIONS

Pour éviter d'attirer des ours vers votre campement, vous devez ranger **vos aliments, vos déchets, vos articles de toilette et votre batterie de cuisine** dans des contenants à l'épreuve des ours. Il doit s'agir de contenants approuvés par l'*Interagency Grizzly Bear Committee*. Vous trouverez ci-dessous une liste des contenants approuvés en 2016 pour les excursions dans l'arrière-pays. Vous pouvez également consulter le site <http://igbconline.org/certified-products-list> (en anglais seulement) pour obtenir une liste à jour.

Il n'est pas acceptable de suspendre vos provisions à un arbre. Dans la plupart des secteurs, les arbres sont mal adaptés à cette pratique.



CONTENANTS À L'ÉPREUVE DES OURS APPROUVÉS

The Bare Boxer

Modèle Contender 101
Modèle Champ 202
Golf City Products
www.bareboxer.com

BearVault

Modèles BV250 Solo
BV300
BV350 Solo
BV400
BV450 Solo
BV500
866-301-3442
www.bearvault.com



Craftsman Tech Composites

Wise Backpack (capacité d'environ 59 litres)
– Homologation n° 3349 de l'IGBC
626 448-4045



Counter Assault

The Bear Keg
406-257-4740 ou 1 800-695-3394
www.counterassault.com

Garcia Machine Backpackers' Cache

Modèle 812
559-732-3785
www.backpackerscache.com

Lighter1 Bear Bins – Backpacker Cache

Modèle Big Daddy (1,03 kg)
Homologation n° 3350 de l'IGBC
Modèle Li'l Sami (0,6 kg)
Homologation n° 3351 de l'IGBC
www.lighter1.com



UDAP Industries Inc.

Contenant No Fed Bear
866 BEAR 911
www.pepperpower.com



Ursack

Contenant à provisions – Modèle S29 tout blanc – Homologation n° 3738 de l'IGBC
415-777-1997
www.ursack.com

*Les sites Web sont en anglais seulement.



DÉCHETS HUMAINS

Choisissez un endroit situé à l'écart des sentiers et des campings et à au moins 70 m de toute source d'eau. Creusez un trou de 12 à 16 cm jusqu'à ce que vous atteigniez la couche de sol biologiquement active, reconnaissable à sa couleur foncée. Après avoir fait vos besoins, recouvrez le trou de terre ou de roches. Le papier hygiénique souillé doit être brûlé.



EAU

Le *Giardia lamblia* est un parasite transporté par les humains et certains animaux domestiques ou sauvages. Il peut être présent dans n'importe quelle étendue d'eau de surface du parc et contaminer les sources d'approvisionnement. Faites bouillir votre eau ou purifiez-la avec un filtre ou des comprimés d'iode avant de la boire.



TOILETTE PERSONNELLE ET NETTOYAGE

Éliminez les odeurs sur votre personne et dans votre campement. Les sacs de couchage, les tentes et les vêtements portés au coucher doivent être exempts de nourriture, de boissons ou d'odeurs de nourriture. **Lavez et rangez votre vaisselle et vos ustensiles de cuisine immédiatement après les avoir utilisés.** Pour faire votre toilette ou laver la vaisselle, transportez votre eau à au moins 70 m de tout plan d'eau et utilisez de petites quantités de savon biodégradable. Filtrez l'eau de vaisselle et ajoutez les particules de nourriture à vos déchets. Versez les eaux grises sur le sol à au moins 50 m de votre tente, dans la direction du vent.



FEUX DE CAMP

Les feux de camp **NE SONT PAS** autorisés dans les aires de camping sauvage. Seuls les réchauds sont permis – il n'y a aucune exception.



DÉCHETS

De grâce, rappez tout ce que vous apportez! Vous êtes responsable de tout ce que vous apportez dans l'arrière-pays, y compris les déchets. Prenez soin de ramasser toutes les micro-ordures – les petits morceaux de plastique, de papier d'aluminium, etc.



RACCOURCIS

Restez sur les sentiers là où ils existent. Les raccourcis tracés entre les lacets endommagent le sol et la végétation. De plus, ils enlaidissent les pentes et les rendent plus vulnérables à l'érosion. Dans les secteurs alpins où il n'y a pas de sentier, éparpillez-vous pour éviter de créer un sentier.



COLLECTE D'OBJETS NATURELS OU CULTURELS

Les roches, les fossiles, les cornes, les bois de cervidés, les fleurs sauvages, les nids et les autres objets naturels ou historiques qui se trouvent dans un parc national sont protégés par la loi. Laissez-les là où vous les trouvez pour que d'autres puissent en profiter.

LISTE DU MATÉRIEL À APPORTER

Avez-vous tout ce qu'il faut?

Voici quelques suggestions d'articles à apporter en excursion dans l'arrière-pays du parc national Jasper. Vous pouvez consulter le site www.parcscanada.gc.ca/arriere-pays-jasper pour obtenir une liste complète. Le temps est imprévisible en montagne; vous devez être prêt à affronter des conditions hivernales, quelle que soit la période de l'année. En haute montagne, la neige reste parfois au sol bien après le début de l'été, et des avalanches peuvent survenir en toute saison. Cette liste ne tient pas compte des connaissances et de l'équipement spécialisés qui sont nécessaires pour les déplacements en terrain avalancheux.

VÊTEMENTS	ABRI	AUTRES ARTICLES ESSENTIELS	ARTICLES FACULTATIFS
sous-vêtements longs	tente avec double toit imperméable	permis d'accès à l'arrière-pays	jumelles
chandail en laine, veste de duvet ou blouson en molleton	provisions suffisantes pour une journée supplémentaire	gaz poivré (et connaissance du mode d'emploi)	altimètre
vêtements imperméables – pantalon et blouson, guêtres	filtre à eau, comprimés de purification ou carburant pour faire bouillir de l'eau	carte topographique	guide(s) de poche
chapeau et gants/mitaines	Contenant à l'épreuve des ours pour le rangement de la nourriture au campement	boussole	GPS
bottes munies de bonnes semelles et offrant un bon soutien à la cheville		allumettes à l'épreuve de l'eau ou briquet	dispositif SPOTMC ou téléphone satellite
sandales ou espadrilles pour la traversée à gué de cours d'eau ou pour les déplacements au campement.		chasse-moustiques	
gilet de sauvetage		lampe de poche et piles de rechange	
vêtements de rechange chauds dans un sac étanche		trousse de premiers soins	
		dispositif de signalisation (sifflet ou miroir)	
		papier hygiénique	
		corde (environ 8 m) sac de sauvetage	
		sacs imperméables pour ranger tout votre matériel	